



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

Préambule :

Un grand merci pour votre présence à notre assemblée générale ici, dans notre belle Capitale.

L'assemblée générale est un moment privilégié d'échange mais c'est également le moment de faire le point sur le fonctionnement de la Fédération et de débattre, de manière structurée, sur ses activités et actions futures.

Je voudrais dans un premier temps regretter que nos invitations aussi bien à Monsieur Christophe BECHU qu'à Monsieur Hervé BERVILLE n'aient pas été suivies d'une réponse favorable, voire même d'une réponse tout court !

Le plus incroyable, c'est que notre secrétaire d'état à la mer n'ait même pas pris le temps de s'excuser, ce qui aurait été compréhensible vu son emploi du temps mais non, il aurait pu nous faire au minimum un courrier de réponse, mais non ! Envoyer un membre de son cabinet ? Mais non

A croire que la pêche de loisir ne représente qu'une variable d'ajustement quand cela est nécessaire. C'est ignorer que nous sommes une vraie force économique, la seule pêche de loisir représentant plus de 3 à 4 milliards d'euros. Que penser à la veille d'élections européennes au niveau national du crédit que le politique accorde à plus d'un million de votants et alors que les décisions absurdes et déliées de la réalité s'accumulent. Comme pour les agriculteurs, la colère gronde et les ressentiments s'accumulent.

Depuis notre dernière AG, tenue au Cap d'Agde en 2023, de nombreuses mutations de notre Fédération ont été entamées à commencer par notre demande de reconnaissance d'utilité publique qui nous a obligé à modifier sensiblement l'organisation de la Fédération et de reprendre la rédaction de ses statuts.

Il a été ainsi proposé au Comité Directeur, qui reste un organe de consultation politique et d'information représentatif de tout le littoral, une simplification de la gouvernance via un Conseil d'Administration comme organe de gestion unique de la Fédération auprès de l'Assemblée Générale. Il oriente et définit la stratégie de la Fédération ayant vocation de représenter, défendre, et promouvoir la Plaisance et la Pêche de loisir. Son bureau désigné gère les affaires courantes.

Lors de notre dernier congrès, je vous disais qu'il fallait être au plus près des territoires et des décisions régionales, sans oublier les enjeux nationaux pour lesquels nous devons être entendus, compris et respectés.

Une nouvelle ère pour la plaisance et la pêche de loisir voit le jour. Nous devons être capables de surmonter les difficultés auxquelles nous sommes et serons confrontés.

Les défis à relever sont nombreux. Les tensions sur le terrain sont de plus en plus palpables ! Les attaques de la part de lobbies aujourd'hui bien identifiés se multiplient. Avec nos partenaires, nous faisons front.

Malgré ces difficultés, notre fédération se porte bien, notre croissance ne se dément pas, nos objectifs et nos valeurs sont aujourd'hui connus et reconnus. Merci à tous, vous qui vous impliquez avec nous dans ce combat de tous les instants, un combat pour une mer libre, un combat pour un développement harmonieux d'une plaisance et d'une pêche écoresponsables.

Cela ne suffit pas pour espérer atteindre nos objectifs. Nous devons tous nous rassembler pour nous opposer aux menaces qui nous concernent ! Elles sont de plus en plus palpables. Sans réaction forte de notre part, nous pourrions voir notre activité s'étioler inexorablement...

Profitant de mon arrivée à la Présidence, j'avais demandé que toutes les données, concernant les associations constituant la Fédération, puissent être rassemblées pour faire un bilan complet de chaque région littorale mais, aussi des associations et des adhérents. C'est chose faite et nous pouvons avoir maintenant une vision actualisée de la situation en tenant compte du profil différent des adhérents, sympathisants cotisants individuels ou associés.

Nous avons réussi une partie du challenge. Il reste une partie de la route à faire et ce sera notre objectif pour les deux années à venir.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à ce succès, à cette avancée qui positionne notre fédération comme la plus représentative de toutes les activités de la plaisance et de la pêche de loisir en mer,



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

Je voudrai remercier particulièrement deux personnes Paul Vinay et Jean Lepigouchet qui ont, sans relâche et chacun dans leur domaine, œuvré pour défendre et faire ce qu'est aujourd'hui la fédération. Une fédération représentative de toutes les générations, au travers de tous les types de pêche et d'activités de plaisance.

Le combat pour asseoir définitivement nos valeurs, pour être mieux représentés, va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers, de ceux qui nous ont déjà rejoints mais aussi de tous les autres... Tous ces acquis doivent être défendus et améliorés.

Notre cohésion avec les autres fédérations pour défendre nos valeurs communes est le facteur clé de nos réussites. La création de la Confédération, voulu à l'origine par le politique et l'administration comme interlocuteur unique et représentatif, est donc une avancée significative ; et c'est chose faite depuis la convention du 7 juillet 2023 à Martigues.

Il faut maintenant réussir à convaincre nos élus du bien fondé de nos orientations, eux qui sont le plus souvent englués dans un système aujourd'hui totalement dépassé. Aussi d'une administration décevante et qui reste trop souvent dans une logique technocratique voire répressive, loin des réalités du terrain ou des vraies pratiques ce qui accroît le fossé avec les citoyens que sont nos pratiquants, sans s'appuyer sur l'expérience des acteurs responsables et de terrain dans un logique constructive et de dialogue.

Nous devons de plus en plus adapter nos services aux nouveaux centres d'intérêts, aux nouvelles générations avec des services innovants et de nouvelles pratiques.

Les pêcheurs de loisir sont de plus en plus attaqués injustement sur base d'arguments souvent idéologiques, fondés sur une méconnaissance de la réalité et sans base scientifique réelles. Encore récemment, on a vu dans les médias des associations et des politiques désirer la disparition pure et simple de la pêche de loisir, activité pourtant ancestrale, responsable et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. Réagissons et condamnons avec détermination ces attitudes excessives et irresponsables. Les plaisanciers sont bien les témoins permanents de l'état de l'environnement, tout en étant des acteurs responsables au sein même de la nature et respectueux des équilibres et de la biodiversité.

La mise en place d'un groupe de travail sur la pêche de loisir au sein du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), sous la Co-Présidence des Sénateurs Alain CADEC et Pierre MEDEVIELLE, auquel est associée la Confédération, constitue une nouvelle étape importante. Pour être porteuse d'espoir, à elle seule, cette mesure n'est pas de nature à tout régler. Les mentalités et les méthodes doivent aussi évoluer et il faudra imaginer encore de nouveau mode de concertation avec une Administration devenue, au fil des changement de gouvernement, autiste et totalement inefficace. C'est triste à dire, mais malgré nos efforts, cela est une réalité.

L'enjeu prioritaire de 2024 et 2025 est donc d'abord de tenter de réfléchir ensemble pour être plus stratégique et mieux organiser la représentation des fédérations via un interlocuteur unique sur tous les grands sujets comme l'est désormais et doit continuer de l'être la Confédération « Mer & Liberté » que nous co-présidons et a priori reconnue du politique et de l'administration comme l'interlocuteur unique.

S'il fallait un exemple de cette nécessité de mieux se faire entendre et coordonner nos positions, ce serait bien le dossier du thon rouge qui illustre cette importance : nous avons insisté et continuerons d'insister pour une augmentation du quota réservé à la plaisance.

Le directeur de Cabinet de la ministre de la Mer de l'époque, nous avait confirmé en mai 2022, une possible discussion relative au 1 % alloué à la pêche de loisir du thon rouge.

Depuis, le Gouvernement a changé avec un Secrétaire d'État à la mer en remplacement d'un Ministère et de nouveau un ministre de la Mer entres autres et de nouveau le même secrétaire d'État avec un Cabinet totalement renouvelé et le dossier énorme de la biodiversité dont les enjeux risquent de minimiser l'attention portée à la pêche et encore plus à la pêche de loisir. Il faut donc à chaque fois recommencer, continuer toujours avec la même conviction de la légitimité de nos intérêts ; aussi pour que, si des efforts sont nécessaires, ils soient alors mis en œuvre par toutes les parties et de façon équitable.



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

Nos activités se doivent donc d'être mieux comprises, reconnues et considérées par tous les acteurs, à commencer par les Autorités, à la hauteur des valeurs qu'elle porte, de leur poids économique et sociologique considérable, des efforts importants faits comme partenaire responsable de l'environnement et de la biodiversité, des milliers d'emplois qu'elle génère sur l'ensemble du littoral français que ce soit dans les villes ou dans les zones rurales,

D'une façon plus générale, nous savons que le chantier pour asseoir définitivement nos valeurs, pour être mieux représentés collectivement, est difficile. Cela va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers face à l'administration et le politique sur les grands sujets.

La pêche de loisir ne doit plus être le bouc émissaire et le vecteur apparent de paix sociale pour d'autres. Tous les acteurs doivent être à la même enseigne. Il n'est pas acceptable par exemple que des mesures de repos biologique par exemple, si elles sont applicables au nom de la biodiversité, ne le soient pas à tous mais aux seuls plaisanciers ! Même chose pour les tailles. C'est le même ressenti lorsque nos décideurs font porter à l'Europe des décisions qui sont les leurs alors qu'ils siègent au Conseil à Bruxelles, ou les renforcent par de la surtransposition nationale, avec les conséquences à venir.

Cette meilleure organisation et recherche de positions communes renforce la nécessité également de persévérer, avancer et développer encore plus le lobbying déjà en place. Il faut donc pouvoir compter sur ce soutien permettant de s'adapter rapidement aux nouveaux interlocuteurs et aux réalités du terrain, ce qui nécessite expérience et expertise pour rouvrir les portes, expliquer, suggérer et, ensemble,



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

Plaisance :

Cette année 2023 aura été une année de transition à plus d'un titre devant ce qu'il convient d'écrire pour la commission Plaisance, une année de recherche et de besoin d'emmagasiner de l'expérience et de l'information. La commission plaisance a besoin d'acquis. C'est dans ces espaces que nous avons commencé à apprendre, à compiler les rapports de groupes de travaux (GT) sur les sujets qui nous concernent, à participer à d'autres GT environnement, GT biodiversité, GT éolien, GT usages, liste non exhaustive, ces GT auxquels collectivement nous assistons. Mais aussi colloques, commissions Natura 2000, ZPS, ZPS, parcs marins, aires marines protégées, parcs éolien et industriels, visioconférences (notamment la CNDP d'un intérêt tout particulier. Cette longue énumération démontre combien il est essentiel de situer dans leur contexte tous les efforts pour traduire nos préoccupations dans les enjeux de la plaisance de demain repris dans notre précédente synthèse en les déclinant comme partenaires dans les enceintes régionales et locales multiples. Christophe et sa commission s'investissent auprès de décisionnaires principalement de l'état que sont la DDTM, la DML, le CMF, la CNML, le DGAMPA mais aussi de grandes instances associatives par notre "élargissement" à la Confédération Mer & Liberté et notre engagement réitéré et actif à la Confédération du Nautisme et de la Plaisance. Tous sont autant de sources de savoir nécessaires à l'élaboration de nos conclusions 2023 vers une "feuille de route" affirmée pour 2024.

Trois points essentiels :

- Les chiffres de la Plaisance et notre poids économique,
- Notre littoral et tous ces acronymes (ZP, Aires marines, Champs...etc.),
- Naviguer dans cette nouvelle géographie imposée,
- Le Plaisancier usager et le vivre ensemble

L'environnement

Agrément

Notre dossier d'agrément environnement vient d'être recalé au motif que notre activité n'est pas principalement dédiée à l'environnement. C'est incroyable au moment où nos amis chasseurs sont par exemple reconnus dans le même contexte de lien avec la biodiversité et où tous nos efforts d'acteurs responsables en lien avec la nature, la bonne gestion de la ressource et de l'environnement, les bonnes pratiques et acteur de sciences participatives sont similaires. Et ce, malgré nos efforts répétés et explicites auprès des administrations concernées. L'obtention de cet agrément représentait et représente toujours pour la FNPP et tous ces adhérents de nombreux avantages.

Il nous reste maintenant à convaincre pour notre demande de reconnaissance d'utilité publique. Cette reconnaissance est et sera un gage de crédibilité et de confiance des Autorités et du Gouvernement pour notre Fédération. Elle est aussi un test du regard politique réel sur notre rôle et notre action via plusieurs centaines de milliers d'acteurs sur le terrain.

Depuis 2015 Annick DANIS pilote le projet sur l'étude de la dynamique des populations de palourdes, projet qui comporte une importante composante scientifique et également porté par la FNPP. Elle implique des centaines de bénévoles sur le terrain. Les données recueillies sont intéressantes et demandent à être valorisées, j'y reviendrai un peu plus tard.

L'autre sujet d'actualité est l'implantation des parcs éoliens.

Vous êtes nombreux à participer aux différentes réunions, de concertation, de débats publics, de Comité éoliens, parcs marins, réserves et autres.

La position de la FNPP n'a pas toujours été définie avec précision. C'est chose faite depuis la fin de l'année 2022

L'impact des implantations d'éoliennes en mer n'est pas le même partout, d'où la difficulté de définir une position commune au niveau national.

Toutefois, nous exigeons la liberté de naviguer et de pêcher dans les zones d'implantations éoliennes (en tenant compte des arguments relatifs à la sécurité) au même titre que les autres acteurs y ayant accès. Pour cela, le premier parc mis en service a été un laboratoire pour bien définir les droits et devoirs des plaisanciers.

La FNPP, afin d'éviter les impacts négatifs d'un projet de parc éolien, préconise de choisir des zones d'implantation qui ne soient pas des zones fonctionnelles pour des espèces sensibles. Il est donc nécessaire de disposer des connaissances suffisantes sur les mouvements, la saisonnalité et la sensibilité au bruit des espèces.

Il conviendrait également d'adapter les emplacements pressentis pour leur réalisation, et de les dimensionner au regard des enjeux environnementaux.

Les modifications de l'écosystème marin qui pourraient être engendrées par l'introduction de ces nouvelles activités devront être surveillées par la mise en place d'un programme visant à comprendre les interactions (attraction, répulsion) entre les animaux et les éoliennes.

La nécessité de mieux comprendre l'existence ou l'absence d'effet récif et/ou de Dispositif Concentrateur de Poissons (DCP) et ainsi de mieux appréhender leur efficacité.

Autre sujet explosif pour 2024 et les années suivantes les ZPF ou Zones de Protection Fortes. 2024 sera à cet effet une année charnière avec le développement de ces zones.

De nombreuses réunions de concertation se tiennent sur tous les littoraux. Il ne faudrait pas que ces réunions soient un blanc-seing délivré à l'Administration pour imposer des zones dont personne ne voudrait.

Je compte sur vous pour veiller au respect de la liberté de nos activités dans les parcs, réserves et champs éoliens.



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

La mise en fonctionnement des deux parcs marins des Calanques et du golfe du Lion sont des exemples de ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

Messieurs les responsables des CMF et des AMP, ne vous trompez pas de cible : nous serons toujours là pour vous le rappeler. Personne n'a le monopole de l'environnement. Notre fédération a adopté une ligne claire et s'est résolument engagée pour le développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir écoresponsable mais nous nous opposerons toujours à toute forme d'écologie punitive.



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

L'enregistrement obligatoire de pêcheur Plaisancier ;

Autre sujet apparu dès 2021 et qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière en 2024.

Nous avons signé en 2010 lors de la mise en place de la Charte pour une pêche de loisir écoresponsable, la possibilité d'avoir une déclaration gratuite et obligatoire de pêcheur de loisir.

Une application Fishfriendr a été déployée par la FNPP au niveau de ses associations. On ne peut pas dire que ce fut un grand succès car à ce jour peu d'entre vous l'utilisent. Depuis d'autres applications ont été mise en test sur le littoral méditerranéen avec la mise en activité des parcs marins du golfe du Lion et du parc National des Calanques. L'application Catch Machine, application à notre avis scientifique, est un projet porté depuis quelques mois par la DIRM Méditerranée et l'Ifremer. Les premiers retours sont attendus dans les semaines à venir.

L'objectif de ces applications est de nous amener à un enregistrement de pêcheur de loisir, et une déclaration des prises pour les espèces en difficulté et pour lesquelles le prélèvement de la pêche de loisir s'avère significatif.

Nous demandons que cet enregistrement obligatoire pour tous les pêcheurs de loisir soit décorrélé de toutes déclarations de captures.

Notre position ne change pas et nous continuerons de la défendre.

Nous n'accepterons pas que les attaques sans fondement des antispécistes et autres lobbyings de l'écologie punitive poussent les autorités à nous imposer des contraintes injustifiées dont nous ne voulons pas !

Un enregistrement ou toute autre forme de déclaration et, quelle que soit la solution, elle devra être concertée avec la Confédération qui devra en être le gestionnaire, avec un engagement réciproque de l'administration pour en faire une démarche utile, informative et pédagogique.

Commission Pêches

Mesures 2023 concernant la pêche de loisir du bar

Le maintien des mesures 2021 en 2022 et maintenant en 2023 voire 2024 pour la pêche de loisir n'est toujours pas acceptable et nous nous en faisons les porte-paroles auprès des autorités. Si nos actions de lobbying sont restées sans lendemain, c'est aussi parce que nous ne sommes pas écoutés apparemment par surdité opportuniste ou d'intérêt.

Nous demandons toujours la mise en place d'un quota mensuel et nous nous proposons même d'en faire le test. Nous demandons a minima une réglementation identique pour toutes les façades.

Les négociations pour 2023 n'ont rien apporté de nouveau et encore une fois les décisions ont été prises sans aucune concertation entre la confédération et le Secrétariat d'état à la mer et/ou avec la DGAMPA ; et cette remise en place du 48ème parallèle, une utopie technocratique hors des réalités et du vrai impact minoritaire de la pêche plaisance.

A signaler encore cette énormité et dysfonctionnement entre la réglementation européenne et les archaïques décrets dont la France a le secret, concernant l'exercice la pêche du bar du bord de l'été dernier. Après un long silence durant l'été alors que la colère et l'incompréhension grondait, une modification du décret est aujourd'hui proposée par la DGAMPA.

La taille du maigre pour la pêche de loisir et maintenant le lieu jaune.

La discrimination continue sur la taille du maigre dans les derniers arrêtés. 50 cm pour la pêche de loisir et 40 cm pour la pêche professionnelle.

La généralisation de tailles minimales de capture identiques pour tous les pêcheurs en mer, professionnels et amateurs, est urgente et incontournable.

Les nouvelles réglementations successives et tout autant répressives pour le lieu jaune sont incompréhensibles. Les arguments sont sortis de leur contexte et retournés contre nous en tout illogisme. J'ai comme l'impression que la pêche de loisir est devenue la variable d'ajustement pour notre secrétaire d'état à la mer. Et ce sentiment est largement répandu.

La situation actuelle est inacceptable, on prend les points évidents qui arrangent (le No Kill qui justifierait un quota plus élevé) et on laisse le reste donc on repasse une couche supplémentaire ; pas de prise en compte de la vraie période de repos (de décembre à mars et non jusqu'à fin avril) ni de notre demande d'augmentation du nombre de prise possibles du fait de la suppression du No-kill ; une taille plus élevée et applicables à tous devrait à elle seule justifier la suppression des quotas : sans nul doute viendra-t-on demain vouloir ajouter cette contrainte en addition de la persistante de toutes les autres dans revenir à la vraie logique de bonne gestion initiale. Enfin, un alignement sud – nord des décisions par surtransposition du droit européen sans tenir compte des avis exprimés dans la consultation tout en extrayant ce qui permet d'accroître les restrictions en sortant les arguments de leur contexte.

Les mesures incontestables concernant le repos biologique mis en place pour la pêche de loisir au nom de la préservation de la biodiversité doivent impérativement, pour être crédibles, être étendues à toutes les formes de pêche.

De la même manière, la limitation des pêches intensives sur les frayères doit être mises en place le plus rapidement possible et pour tous.

La DGAMPA ne s'est toutefois pas montrée finalement opposée à un repos biologique pour la pêche professionnelle et elle a donc saisi le Comité des Pêches pour que le sujet soit traité. Entre temps, l'approche ne fait qu'opposer inutilement les uns aux autres aggravant en plus la perception de nos pratiquants par iniquité et illogisme dans la préservation de la biodiversité.

La pêche de loisir du thon rouge,

Les pêcheurs de loisir français sont victimes d'un système contraignant et discriminatoire.

Nous sommes dans un dialogue de sourds avec les services de l'État et notamment avec la DGAMPA et le Secrétariat d'état à la mer qui, très clairement, préservent comme chaque année, prioritairement les intérêts des thoniers au détriment de la petite pêche et de la pêche de loisir.

Nos adhérents respectent pourtant ces contraintes fortes et les multiples contrôles auxquels ils sont soumis.

Nous contestons plus que jamais le quota global de 1% qui nous est aujourd'hui octroyé.

Un thon par bateau tous les dix ans ! Nous avons engagé plusieurs actions en justice dans ce domaine. De nouveau, cette année, une requête en référé annulation et une requête en annulation ont été déposées le 22 mars au nom de la Confédération. Le référé annulation vient d'être rejeté. Nous continuons donc notre recours. Mais nous espérons plus que jamais que les Autorités nous permettront de reprendre un dialogue sérieux et constructif sur ce sujet majeur pour la pêche de loisir.

Nous demandons une approche équitable entre tous et *un quota d'un thon par bateau de plaisance pêchant le thon et par an.*

Les avis des citoyens plaisanciers émis lors des consultations obligatoires annuelles, 615 pour 2024, restent tout autant lettre morte, renforçant l'image d'une administration qui n'est pas à l'écoute et source d'incompréhension et courroux croissant.

Force d'ailleurs est de constater qu'à nouveau en février 2024, l'avant-projet d'arrêté qui nous a été soumis pour consultation prenait déjà comme acquis le quota de 1% réservé aux plaisanciers alors que l'arrêté de répartition n'était pas encore publié. Bien entendu la confédération ne faisait pas partie de cette consultation.

Habile façon mais peu élégante de détourner le problème.

Plus que jamais restons déterminés et fiers des valeurs que nous défendons !

Plusieurs autres sujets (petites palangres, raie brunette, pose conjointe de filet, aide au relevage...) sont depuis des années en cours de traitement à la DGAMPA. Nous souhaiterions que les choses puissent désormais avancer, se fichent-ils de nous ?

La pêche à pied.

En préambule, Jean LEPIGOUCHET, absent pour des raisons personnelles, m'a fait remarquer que la spécificité de la réglementation de la pêche à pied est d'être départementale voire régionale contrairement aux autres réglementations comme la pêche embarquée (encore que...) ou la sécurité.

De ce fait, les actions possibles se font localement.

Néanmoins une préoccupation de portée nationale concerne la qualité des eaux littorales qui conditionne l'exercice de la pêche des coquillages.

Partout les associations locales ont été informées des « incidents » sur la qualité de l'eau, en particulier à la fin 2023 où plusieurs alertes sur les huîtres ont été déclenchées. Nous n'avons malheureusement que peu de moyens d'actions, si ce n'est de participer à tous les schémas de gestion de l'eau qui proposent des actions dont le résultat ne se fait sentir qu'à moyen terme voire long terme. Je vous recommande donc de participer à toutes ces rencontres qui concernant la qualité de l'eau en particulier sur les bassins versants.

Concernant NATURA 2000, là encore, les associations participent aux travaux des groupes de travail et comités de pilotage dans l'élaboration des documents d'objectifs. De même que dans les parcs marins.

Dans les comités de suivi départementaux, nous veillons à une mise en place raisonnée de la réglementation. De ce point de vue, il y a quand même une concertation beaucoup plus développée qu'il y a quelques années.

Toutefois cela reste insuffisant.



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

Concernant la façade Manche Est-mer du Nord (MEMN), il a été créé il y a quelques années un observatoire de la pêche à pied qui réunit toutes les structures concernées. A l'origine, cet observatoire était piloté par la DIRM du Havre mais c'est l'OFB qui en aurait repris l'animation. Cependant aucune réunion n'a eu lieu en 2023. Il semble donc que cet observatoire soit en sommeil.

Par ailleurs la pêche du bar du bord qui est quand même quelque part une pêche à pied nous a sérieusement occupés au printemps et en début d'été 2023. Plusieurs actions ont été menées

La pêche en apnée.

La commission pêche en apnée a été créée il y a maintenant un an au sein de la FNPP.

La FCSMP a disparu au profit de la commission pêche sous-marine au sein de la division Chasse Sous-Marine Passion (CSMP) en décembre 2023, ce qui lui confère une légitimité et une responsabilité supplémentaires.

Cette responsabilité consiste à poursuivre l'action de la FCSMP et, également dans un premier temps, à maintenir et à développer ses effectifs.

Il est donc important de donner de la visibilité à cette nouvelle activité de la FNPP.

Diverses actions en ce sens sont en cours.

La FNPP dispose d'un moyen de communication unique avec son bulletin d'information pêche plaisance. Ce bulletin permet de diffuser informations et reportages dont le milieu de la pêche sous-marine est particulièrement demandeur, l'information numérique ayant ses limites. Plusieurs sujets ayant trait à la sécurité, les techniques, destinations et espèces liés à la pêche sous-marine ont été abordés. Les retours sur ces reportages sont très positifs.

La prochaine publication d'un flyer portant sur la sécurité des pêcheurs sous-marins est une autre action en cours. Certains incidents survenus en 2023, dont un qui s'est terminé de façon dramatique, nous ont amenés à rappeler cette réglementation qui semble méconnue.

Faire connaître cette nouvelle commission auprès de certains annonceurs et médias est aussi un passage obligé. C'est dans cette logique que nous avons lancé un partenariat avec le *chasseursousmarin.com*, site d'informations unique sur la pêche sous-marine en France. Ce site propose toutes formes d'informations, règlementaires ou techniques et s'adresse à un large public, débutants comme chasseurs chevronnés.

L'organisation de réunions/rencontres est également programmée dans les semaines et mois à venir.

Elle est motivée par le relatif isolement des pêcheurs sous-marins qui restent peu présents au sein des clubs et associations. A ce sujet, je propose que dans chaque département, nous trouvions une association d'accueil pour les pêcheurs sous-marins.

L'utilisation des réseaux sociaux pourra être envisagée pour promouvoir cette activité. Mais cet usage devra se faire de manière raisonnée afin d'éviter les dérives que l'on peut connaître sur ces médias.

Enfin, il convient de poursuivre l'important travail de fond réalisé par la FCSMP qui a consisté à démontrer, pendant 20 ans, que la pêche sous-marine reste la méthode de capture la plus durable qui soit.



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

Sciences Participatives

Le projet pour l'étude de la dynamique des populations de palourdes, je vous le rappelle, été déclaré lauréat du ministère de la Mer en 2022. Le partenariat avec l'université de Nantes a pu être formalisé avec l'objectif d'une soutenance de thèse au 1er semestre 2026. Nous avons embauché une doctorante en janvier 2023.

Grâce à la collaboration des bénévoles de la FNPP, avec les laboratoires ISOmer (biologie marine) et LEMNA (laboratoire de recherche en Sciences Économiques et Sciences de Gestion et de management) les données de terrain sont complétées par l'expertise universitaire.

Les 3 suivis annuels 2023 sur les 8 sites choisis, débutés en 2015, se sont déroulés dans de bonnes conditions.

A noter que la présence des universitaires a conduit à une modification des méthodes. La FNPP a été autorisée par les DIRM MEMN, DIRM NAMO et DIRM SA à prélever les palourdes trouvées et à être emportées par les universitaires contrairement au protocole établi dans le cadre du projet européen Life qui exigeait que les coquillages soient remis dans leur milieu.

Le laboratoire ISOmer procède aux analyses sur les sédiments, les coquilles et la chair des palourdes.

Autre point important, si l'enveloppe budgétaire accordé par l'État est importante, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas suffisante. Des subventions complémentaires sont nécessaires, des démarches sont engagées, souvent compliquées et différentes d'un département à un autre.

Un grand merci à tous les bénévoles des associations qui se sont engagées depuis 9 ans et qui prendront enfin leur retraite en septembre 2024 ! Merci d'avoir cru à ce projet qui était innovant, maintenant repris par certains bureaux d'études à la demande des professionnels et Parc Naturel Marin. Cela montre aussi notre implication et notre engagement responsable en matière d'environnement.

Il reste toutefois à trouver le complément de financement auprès des différentes instances représentatives sur les régions départements et même communes et communauté de communes.

Je fais confiance à toutes les équipes concernées pour finaliser le financement de ce projet.



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

Sécurité et Accidentologie

SNOSAN (Système National d'Observation de la Sécurité des Activités Nautiques)

Les analyses de l'accidentalité ont vocation à alimenter des axes de préventions par des campagnes de sensibilisation, des outils d'informations, des recommandations et conseils sur la sécurité des pratiques, et en derniers recours des propositions de modification de la réglementation.

La fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP) a intégré la FNPP en 2023 en devenant la division Chasse Sous-Marine Passion de la FNPP. Sa participation au sein de la commission sécurité a permis d'élaborer une affiche de prévention des accidents entre navires à moteur et plongeurs. Celle-ci sera disponible pour diffusion avant le début de la saison 2024.

Fin 2023 c'est une nouvelle version de la division 240 qui devient applicable dès sa parution. Principalement le port du coupe circuit pour toutes les conditions d'utilisation d'un moteur hors-bord y compris pour une conduite intérieure. Si l'on admet le principe en faveur d'un élément de sécurité indéniable, nous regrettons le manque de concertation des autorités à ce sujet. Une dérogation à la mesure aurait pu s'appliquer aux navires lorsque leur vitesse est inférieure à trois ou cinq nœuds. Ceci aurait permis d'être en action de pêche, d'accoster, et encore effectuer d'autres manœuvres en disposant d'une liberté de mouvement à bord. Un arrêt intempestif du moteur sera de nature à engendrer bien d'autres problèmes. Nous attendons la réponse des autorités à notre courrier pour une évolution dans ce sens.

Le rôle de chef de bord est maintenant bien défini dans la DIV 240 et il doit être pris très au sérieux.

Le moteur est qualifié de « maillon faible de la navigation de plaisance » d'où l'intérêt de respecter scrupuleusement son entretien.

Notre Fédération se donne, entre autres engagements, celui d'informer, de renseigner les plaisanciers sur tous les aspects de la sécurité en mer (publications de revues, guides, etc). Elle a la conviction de contribuer, de par ses actions à la prévention des accidents dans le domaine de la plaisance. Vous trouverez à ce sujet toute l'information nécessaire dans le Pêche Plaisance de ce mois d'avril.

SNSM

Nous sommes favorables à une grande campagne de sensibilisation nationale en s'inspirant des démarches entreprises avec le concours de la SNSM au sein de notre fédération. Notre partenariat avec la SNSM a du mal à s'établir. Il reste encore beaucoup à faire au niveau de l'information et de la sensibilisation notamment. Le discours envers les plaisanciers doit évoluer de manière à les associer davantage au fonctionnement et au financement de cette institution à laquelle nous tenons tant... Cette association doit être confortée par un mode de financement reposant sur la solidarité entre gens de mer.

Pensez à eux avant de leur demander de venir vous secourir !

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

CLUPP et CLUPIPP

La FNPP mais aussi toutes les autres fédérations réunies au sein de la Confédération s'attachent avant tout à la défense des droits des plaisanciers en matière de gestion portuaire. Nous continuerons à demander le strict respect des textes en vigueur et une généralisation de la création de CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port) conformément à la loi et pour toutes les infrastructures portuaires. Nous comptons sur les fédérations représentatives des Ports de Plaisance pour nous accompagner dans une démarche constructive.

Le respect des textes existants et leur amélioration

Une actualisation des textes du Code des Ports Maritimes, aujourd'hui intégrés au code des Transports, devient de plus en plus urgente. Les nombreuses ambiguïtés et incohérences observées permettent trop d'interprétations abusives et génèrent autant de conflits que l'on pourrait facilement éviter en s'appuyant sur des textes plus précis et plus clairs. La FNPP est de nouveau prête à contribuer à la mise en cohérence des textes existants

La participation des usagers aux prises de décisions

Au nom de l'intérêt général, nous réclamons une amélioration du fonctionnement des conseils portuaires et une réelle participation des usagers aux prises de décisions et non juste consultative. Cela ne fera que faciliter la prise de décision, l'information et surtout leur mise en œuvre au niveau local.

Nous sollicitons du Directeur de la DGAMPA la création d'un groupe de travail chargé de la réactualisation des textes existants de manière à prendre en compte les éléments énoncés ci-dessus.

Nous renouvelons notre demande de mise en place de commissions départementales de contrôle des budgets des ports de plaisance, dans lesquelles participeront les représentants départementaux des usagers.

Convaincre les autorités locales, les concessionnaires et les gestionnaires du bien-fondé et de l'intérêt mutuel de nos demandes est primordial.

Est-il ainsi besoin de le rappeler, nous sommes les principaux et souvent uniques financeurs !

Communication

En ce qui concerne la communication, de nombreux efforts ont été entrepris. La tâche n'est pas aisée tant le contexte est compliqué et rendu difficile par la succession des décisions souvent incompréhensibles prises par les Autorités depuis plus d'un an. Les annonces politiques pour renforcer la concertation s'opposent à la réalité de la technocratie où les décisions ne montrent aucune évolution de l'état d'esprit et dans la façon de procéder sur le fond.

Par des décisions incohérentes et inéquitables, prenant souvent en otage les plaisanciers pour une improbable paix sociale sur d'autres aspects ou sans mettre en valeur nos efforts, cette situation ne fait qu'opposer les acteurs tout en n'apportant satisfaction ni aux uns ni aux autres.

Or nous ne ménageons aucun effort pour faire évoluer la situation : présence dans toutes les réunions où se trouve les autorités au niveau national, régional et local ; mobilisation d'acteurs d'influence comme Thierry Coste pour renforcer progressivement notre stratégie au niveau politique, le travail avec les Présidents Alain Cadec et Pierre Médevielle, très à l'écoute, ce qui est encourageant pour l'avenir, pour tracer certaines lignes du futur, la coordination régulière avec les autres fédérations via la Confédération « Mer & Liberté », y compris aussi avec le GIFAP qui représente les fabricants de matériels, par nos relations avec la presse spécialisée et enfin comme membre de l'Alliance représentative des activités de nature et de plein air.

Le travail est intense pour pouvoir être présent et réagir sur tous les fronts et sous diverses formes auprès des acteurs responsables de ces décisions, mais aussi pour bien « marquer le terrain » en saisissant par écrit tous les différents responsables politiques en charge des décisions nous impliquant.

Dans ce contexte, nous avons en particulier renforcé les informations en temps réel mises sur les réseaux sociaux et le site FNPP, site en pleine refonte et modernisation dans ce même esprit, créé une page Facebook pour la Confédération, continué un travail substantiel et de qualité pour informer le public via notre revue phare « pêche plaisance » tirée à plus de 20 000 exemplaires, nos guides ou nos formations jeunes et notre présence dans plusieurs projets de science participative.

Un point crucial toutefois : nous devons veiller à toujours respecter un équilibre entre l'information nécessaire de nos membres et éviter une multiplication de messages en tous sens, ce qui ne ferait que nuire à l'efficacité et à la crédibilité de nos relations et de nos actions en temps réel. Il est, en particulier, crucial de ne pas tomber dans les extrêmes prônés par certains collectifs : par une agitation qui ne sert que leurs auteurs, ces derniers n'amènent qu'illusion, faux espoirs et en réalité aucune solution. Au contraire, la confusion qu'ils suscitent à côté des canaux et interlocuteurs représentatifs reconnus, ne fait que faciliter celle utilisée par certaines autorités contre les plaisanciers eux-mêmes.

En d'autres termes, malgré un contexte vraiment difficile, nous avons mis et continuons à mettre tout en œuvre pour renforcer un réseau de communication au service d'une stratégie progressive qui doit à la fois nous faire mieux entendre et respecter au nom de toutes nos associations et de tous nos membres, mais aussi en délivrant une information judicieuse et en temps réfléchi, pour préserver notre crédibilité comme acteur responsable et représentatif en collaboration avec les autres partenaires.

Notre communication s'est considérablement étoffée, après notre revue qui aujourd'hui a atteint un excellent niveau de qualité.

Nous sommes en cours de refonte de notre site pour le rendre plus ludique et convivial, la démonstration vous en a été faite hier lors de notre comité directeur.

Nous allons également redonner un coup de jeunesse à nos guides des bonnes pratiques.

Quant aux salons, nous essayons de maintenir une présence significative sur les plus intéressants d'entre eux. Mais les coûts de certains d'entre eux deviennent difficiles à financer.

Nous constatons également que plusieurs d'entre eux sont de plus en plus souvent annulés à l'exemple du salon parisien de cette année.

Notre communication sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter là aussi se développe et notre évolution du site Internet devrait nous permettre de nouvelles avancées en la matière. Comme par le



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

passé, nous nous limiterons à donner de l'information sans répondre aux polémiques que ces réseaux peuvent favoriser.

Je souhaite que nous ayons une communication proactive, une riposte argumentée et incontestable face à toutes ces organisations dites écologiques, antispécistes ou animalistes dont le seul objet dogmatique est de nuire à la pêche de loisir ; n'oublions pas non plus l'Europe sans oublier que les décisions qui y sont prises le sont par nos propres dirigeants nationaux qu'il nous revient à sensibiliser et mobiliser. Les prochaines élections européennes devraient nous en donner les moyens.

Nous devons l'organiser vigoureuse et argumentée en concertation avec tous nos alliés potentiels. Des actions sont en cours de déploiement mais sans la participation de chacun à quoi cela ne sera pas suffisant. Pour exemple les enquêtes pour lesquelles nous constatons peu de réponses.

Nous devons mieux faire connaître nos valeurs et notre poids « socio-économique ». Cela va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers, de toutes les Fédérations.

La Confédération va nous y aider.

Notre démarche pour les années à venir doit avant tout être celle de la continuité et **de l'ambition réaliste**. Je souhaite que nous trouvions ensemble les voies et les solutions pour poursuivre nos actions et faire valoir le bien fondé de nos orientations.

Nous avons renforcé nos services juridiques, notre Lobbying et aussi nos moyens de communication.

Si vous voulons encore progresser et nous rassembler davantage, nous devons nous adapter aux évolutions de notre société.



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

STRATEGIE, EFFECTIFS ;

Notre croissance

Pêcheurs à pied, pêcheurs du bord ou en bateau, Pêcheurs en apnée mais aussi plaisanciers au sens large, adeptes ou non de la pêche en mer, sont de plus en plus nombreux à venir nous rejoindre. Nos valeurs et nos orientations dans tous les domaines rassemblent de plus en plus d'adhérents : environnement, sécurité, gestion portuaire, sensibilisation aux bons comportements, pêche en mer du bord, en bateau, kayak ou à pied.

Notre fédération a progressé. D'année en année, nous ressentons cette évolution. Il faut encore aller de l'avant en structurant notre Fédération de manière à ce qu'elle ait les moyens d'affronter les défis à venir et d'être proche du terrain tout en étant respectée par nos interlocuteurs décideurs.

Pour cela, nous devons redéfinir notre stratégie. Nous devons aussi évoluer et prendre en compte ces constatations : ce sera le travail du Comité Directeur et du Conseil d'Administration dans les mois et années à venir.

La constance et la cohérence de nos propositions seront la raison même de notre réussite et de la forte croissance que nous constatons. De nombreuses associations choisissent chaque année de nous rejoindre. Toutefois, nous constatons que cet afflux est de plus en plus, dans certaines régions, lié à la campagne Thon rouge et aux pêcheurs en apnée et nous avons dû cette année 2023 refuser d'intégrer quelques associations.

Nos activités restent un puissant vecteur de valeurs partagées entre générations, reflet d'associations vivantes, souvent avec plusieurs membres d'une même famille. Elles se renouvellent peu à peu en formant et transmettant nos valeurs, notre passion et notre respect de la nature et de la biodiversité.

Malheureusement, nous constatons un vieillissement des cadres et par conséquent des baisses sensibles d'adhésions dans certaines associations. Il nous appartient d'en analyser les causes et d'essayer d'y remédier.

Nous devons adapter nos services aux nouveaux centres d'intérêts, aux nouvelles générations avec des services innovants et de nouvelles pratiques.

La réussite de notre Fédération, nous la devons à tous ceux qui contribuent à sa bonne marche, à tous les présidents départementaux et régionaux, à tous les responsables de commissions, à tous les membres du comité directeur, à tous les présidents et responsables des associations pour les efforts qu'ils ont bénévolement consentis, à tous les membres et anonymes qui, spontanément, ont pris leur bâton de pèlerin pour aller porter la bonne parole sur les quais, sur les pontons, en mer et autres lieux de notre littoral.

Merci aussi à nos collaboratrices pour leur implication et la qualité du travail accompli tout au long de ces années.



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

Situation financière

Notre trésorerie va bien. Nous allons pouvoir entreprendre de nouvelles démarches fortes pour défendre nos activités : actions juridiques et lobbying plus performant,

Site Internet ludique et convivial.

Mise en place d'une gestion à l'échelle humaine donnant plus de responsabilité à chacun, au plus près du territoire.

Un point tout de même, les associations qui perçoivent leurs cotisations durant le premier semestre de l'année doivent immédiatement régler la FNPP (et ne pas attendre les rappels de fin d'année !). Les adhésions sont inégalement versées à la FNPP, la situation est anormale car nos assistantes consacrent beaucoup trop de temps aux relances longues et fastidieuses.

Je le rappelle, pour obtenir un quota thon, l'association doit être à jour du paiement de ses adhésions inscrites pour le thon avant fin avril.

Beaucoup d'adhésions sont recueillies durant l'été, la majorité des clubs doit donc être en mesure de reverser les sommes dues à la FNPP avant fin août et les petits reliquats doivent être soldés pour fin octobre.



Rapport Moral 2023 Jean MITSIALIS – AG FNPP du 13 Avril 2024

Conclusion

Nos défis sont à la hauteur de nos espérances Nous devons innover et nous adapter aux nouvelles demandes des jeunes générations tout en préservant les acquis incontournables transmis par les autres générations, ceci dans un respect mutuel et une transmission des valeurs qui font la force de notre passion commune.

Nous devons repenser notre organisation en conséquence et donner à chacun ses responsabilités.

C'est avec vous les associations et tous leurs membres, Les Présidents, les Comité Régionaux et départementaux, les responsables de commission, le Comité Exécutif mais également nos personnels qui chaque jour effectue un travail de qualité pour que notre Fédération soit entendue et reconnue.

Les succès de notre Fédération c'est vous, c'est à vous tous que nous les devons !

Un grand merci à tous pour votre soutien et votre participation. C'est avec vous que nous progresserons et y arriverons car sans vous la Fédération n'est rien.

Vous en êtes le moteur et je suis fier, grâce à vous, d'en être le Président.